

1^{er} avenant à la convention n°2026-840 R passée pour le château de Combourg entre la Demeure Historique, Guy de La Tour du Pin Verclause, nu propriétaire, et Sonia de La Tour du Pin Verclause, usufruitière.

(articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine)

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2026-840 R, passée pour le château de Combourg – 23 rue des Princes – 35270 Combourg, entre la Demeure Historique, Guy de La Tour du Pin Verclause, nu propriétaire, et Sonia de La Tour du Pin, usufruitière, et signée le 2 février 2026.

Il est passé entre :

+ la Demeure Historique, association reconnue d'utilité publique, domiciliée 57 quai de la Tournelle, Paris Vème, agréée le 8 juillet 2008 puis le 13 juillet 2021 par le ministre chargé du Budget en application du 2 bis de l'article 200 et du f du 1 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, représentée par Olivier de Lorgeril, son président, dénommée ci-après « la Demeure Historique » ;

+ Guy de La Tour du Pin Verclause, domicilié 23 rue des Princes – 35270 COMBOURG,
+ Sonia de La Tour du Pin Verclause, domiciliée 23 rue des Princes – 35270 COMBOURG,
dénommés ci-après « les Propriétaires ».

Article 1 : Les annexes n° I, II et III du présent avenant remplacent les annexes n° I, II et III de la convention n° 2026-840 R signée le 2 février 2026.

Article 2 : Les Propriétaires déclarent sous leur responsabilité que les travaux objets du présent avenant portent sur les parties inscrites ou classées du Monument ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties inscrites ou classées.

Article 3 : Les Propriétaires s'engagent à lancer les travaux décrits et évalués dans le programme de travaux figurant à l'annexe I du présent avenant dès que deux conditions auront été remplies : d'une part l'obtention d'un financement par les subventions publiques et les dons de mécénat de 80 % pour la première phase de travaux et de 73 % pour la seconde phase de travaux ; les Propriétaires restant néanmoins libres de commencer les travaux dans l'hypothèse où ce taux n'est pas atteint, à charge pour eux de trouver les financements complémentaires nécessaires ; d'autre part l'obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux.

Article 4 : Le premier alinéa de l'article 23 de la convention 2026-840 R est modifié comme suit : « La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans. »

Article 5 : Le reste de la convention est inchangé.

Fait à Paris, le 2 avril 2026

Signatures :

Olivier de Lorgeril
Président de la
Demeure Historique

Guy de La Tour du Pin Verclause
Nu-propriétaire

Sonia de La Tour du Pin Verclause
Usufruitière

P/O Arnould de La Brosse
Délégué général

Annexe I : Programme de travaux

Suite à la réalisation d'une étude diagnostic qui a révélé la présence de mэрule et de nombreuses infiltrations dans les maçonneries du château de Combourg, le présent programme de travaux repose sur deux phases : une première phase de restauration du faux-grenier du grand escalier, des courtines Est et Sud ainsi que de la chambre et du boudoir de la Comtesse, et une seconde phase de restauration de la tour du Chat.

Travaux- Phase n°1	Montant TTC
Traitement antifongique	9 876 €
Echafaudages - Maçonnerie	204 005 €
Charpente - Menuiserie	175 829 €
Couverture	52 517 €
Peinture	5 131 €
Maitrise d'œuvre	56 664 €
CSPS et contrôle technique	8 340 €
Total TTC	512 362 €

Travaux – Phase n°2 (Tour du Chat)	Montant TTC
Traitement antifongique	21 363 €
Echafaudages - Maçonnerie	138 054 €
Charpente - Menuiserie	110 000 €
Couverture	38 500 €
Maitrise d'œuvre	54 586 €
CSPS et contrôle technique	9 708 €
Total TTC	372 211 €

Annexe II : Plan de financement

Phase n°1

Financement	Pourcentage	Montant
Mécénat	39 %	200 000 €
DRAC	31%	159 095 €
Conseil régional de Bretagne (en cours)	10 %	50 000 €
Autofinancement	20 %	103 267 €
Total	100 %	512 362 €

Phase n°2

Financement	Pourcentage	Montant
Mécénat	30 %	111 663 €
DRAC (en cours)	30 %	111 663 €
Conseil régional de Bretagne (en cours)	13 %	50 000 €
Autofinancement	27 %	98 885 €
Total	100 %	372 211 €

Annexe III

▪ Entreprise réalisant les travaux

Maitrise d'œuvre : XV41 Architecte, 14 avenue Pasteur - 35400 Saint-Malo

CSPS et contrôle technique : APAVE, ZAC des Mottais, rue des Brégeons – 35400 Saint-Malo

Maçonnerie : Joubrel, La Herbetais – 35520 La Mézière

Charpente - Menuiserie : MDB, 21 avenue de la Voie au Coq – 14760 Bretteville-sur-Odon

Couverture : Gauthier Couverture, La Tassée, Trémeheuc – 35270 Combourg

Peinture : Thézé Peinture, 11 route de Montgerval – 35520 La Mézière

▪ **Échéancier des travaux :**

Phase n°1 : 15 février à juillet 2026

Phase n°2 : Février à Juillet 2027

▪ **Calendrier prévisionnel de leur paiement :**

Au fur et à mesure des travaux.

Signature :

Guy de La Tour du Pin Verclause
Nu-propriétaire

Sonia de La Tour du Pin Verclause
Usufruitière